

## REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME  
-----  
ARRONDISSEMENT DE PERONNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME  
-----  
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

. de la convocation : 13.05.2026  
. d'affichage : 13.05.2026

N° de la délibération : 2026-65

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 60  
. présents : 52  
. votants : 59

L'an deux mille vingt-six, le 21 mai, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace séminaire de la Nouvelle Scène à NESLE, sous la présidence de Monsieur Frédéric DEMULE, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de Mme FANCHON Catherine, M. CHRETIEN Gabriel, MM. IDE Jean-François, BECQUERELLE David, RIMETTE Jean-Michel, NORMAND Steve, Mme CLEMENT Anne, MM. SALOME André, BELLARD Joël, MARTIN Michel, JOLY Vincent.

Mme FANCHON Catherine avait donné pouvoir à M. VASSENT Christophe.  
M. CHRETIEN Gabriel avait donné pouvoir à M. ZOIS Christophe.  
M. BECQUERELLE David avait donné pouvoir à M. MERLIER Jacques.  
M. RIMETTE Jean-Michel avait donné pouvoir à M. SCHIETTECATTE Benoît  
M. SALOME André avait donné pouvoir à M. LECOMTE Frédéric.  
M. MARTIN Michel avait donné pouvoir à M. WISSOCQ Jean-Marc.  
M. JOLY Vincent avait donné pouvoir à Mme SPRYSCH Aline.

M. IDE Jean-François était représenté par M. LEROY Olivier, suppléant.  
M. NORMAND Steve était représenté par M. MERVILLE Alain, suppléant.  
M. BELLARD Joël était représenté par Mme SZAREK France, suppléante.

Secrétaire de séance : Mme Françoise RAGUENEAU

-----  
OBJET :



**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**  
**MISE A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX DE LA NOUVELLE SCENE**  
**TENUE D'UN JOBDATING ACTION CANAL SEINE NORD EUROPE ORGANISE PAR FRANCE TRAVAIL**

*Dans le cadre de ses compétences, la Communauté de Communes de l'Est de la Somme soutient et accompagne la création et le développement d'entreprises, l'emploi et la formation notamment dans le cadre du projet du Canal Seine-Nord Europe. À ce titre, la collectivité travaille avec ses partenaires afin d'anticiper et d'accompagner les retombées économiques du chantier et de l'exploitation future de l'ouvrage, notamment en matière de besoins en compétences, de développement des filières locales (BTP, logistique, industrie et services) et d'accès à l'emploi pour les habitants du territoire.*

*Dans cette démarche, France Travail, représenté par Madame Amélie LEBEAU, Directrice de l'agence de HAM, rue Baudelaire, organisera le jeudi 28 mai 2026 un job dating dédié aux métiers des Travaux Publics et du Canal Seine-Nord Europe, en présence d'entreprises du secteur, d'organismes de formation, de partenaires de l'emploi ainsi que de la Société du Canal Seine-Nord Europe. Cette action, ouverte à l'ensemble des demandeurs d'emploi, vise à favoriser l'accès direct aux opportunités professionnelles générées par le chantier et, à plus long terme, par l'exploitation de cette infrastructure structurante. L'évènement est co-organisé par France Travail, Humando et le Conseil départemental de la Somme. Compte tenu de la portée de cet évènement et des compétences de la collectivité en matière de développement économique et d'emploi, il est proposé au Conseil Communautaire de mettre à disposition l'espace séminaire de la Nouvelle Scène à titre gracieux.*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.4251-17 et L. 5214-16,

Vu la compétence Développement économique de la collectivité,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré par 57 voix pour, 2 n'ont pas pris part au vote (M. DEMULE Frédéric, Mme RAGUENEAU Françoise)

Article 1 : approuve la mise à disposition, sous la forme d'un prêt à titre gracieux, de l'espace séminaire de la Nouvelle Scène, sis 8 boulevard de l'Avenir à NESLE à France Travail pour son job dating du 28 mai 2026,

Article 2 : approuve également, à titre gracieux, le prêt du mobilier et la mise à disposition d'un agent titulaire du SSIAP (Service de sécurité incendie et d'assistance à personnes), mobilisé afin d'assurer la sécurité de l'évènement conformément à la réglementation en vigueur,

Article 3 : autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Article 4 : autorise le Président à signer tous les documents afférents à la gestion de ce local et à son prêt.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Le secrétaire de séance,

